



Complémentaire santé

Premier constat:

«ils ne sont pas sérieux!!!»

A marche forcée pour la fin juillet 2018, la Direction des Ressources Humaines a voulu conclure les négociations ouvertes sur le référencement d'opérateurs pour la complémentaire santé des agents du ministère.

Sans revenir sur les fondements de la démarche entreprise qui s'est majoritairement traduite dans les autres administrations par une ouverture du marché aux trusts des assurances privées pour accroître leurs portefeuilles, ni sur le ridicule des crédits consacrés potentiellement à la mesure : moins de 2 € par agent/mois qui ne seraient versés qu'en 2020, il est primordial de comprendre la nature de la négociation imposée par les Ministres et très encadrée par la circulaire de la Direction générale de la Fonction publique consultable ici :

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/textes_de_reference/2016/C_20160627_0001.pdf

Les négociations portaient donc en réalité pour l'attribution des crédits ouverts par les Ministres sur les « transferts de solidarité », en clair, combien de la cotisation des actifs va aller vers les ayants droits ou les retraités. Dans ce cadre, il était donc primordial d'avoir pleinement connaissance de la population couverte tel que le stipule la circulaire Fonction Publique dans la cadre de la procédure d'appel d'offre :

« ..L'article 7 du décret n° 2007-1373 du 19 septembre 2007 prévoit que l'employeur public adresse à chacun des candidats, sur leur demande, un document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population. Les données qualitatives et quantitatives permettent aux organismes candidats, d'une part, de déterminer une structure tarifaire, pour la période de sept ans, adaptée aux caractéristiques de la population (revenus, démographie) et, d'autre part, de calculer les transferts de solidarité intergénérationnels et familiaux prévisionnels de leur offre, lesquels constituent un critère de choix. Il convient de renseigner le présent document, aussi précisément que possible, en fonction de l'état d'avancement des systèmes d'information sur les ressources humaines, de l'employeur public concerné...»

Or, si nous avons eu les informations sur la population active, déjà connues par ailleurs, à aucun moment la DRH n'a été en mesure de nous transmettre des informations sur l'ensemble de la population couverte, ayants-droits et retraités.

Dans les faits, l'Administration a été totalement déloyale dans la conduite de la négociation puisqu'elle a mené les négociations tout en masquant les éléments fondamentaux pour l'accomplissement des transferts de solidarité. Pour mémoire, le précédent référencement dans le même domaine a été un échec et a permis à l'Etat/Patron de substantielles économies. En effet aucun versement pour financer les transferts de solidarité n'a été réalisé sur les 2 dernières années du dernier référencement. Certains devraient s'en souvenir....car le provisionnement de 900 000 euros prévu par nos ministères ne sera au mieux mobilisable qu'en 2020 et ne représente en définitive qu'un leurre.

Pour autant, tout au long des réunions, la délégation de la FEETS FO a bataillé pour s'approcher au plus près de la complémentaire santé adoptée actuellement par la très grande majorité des agents, tant en matière de prestations que de cotisations, forte de sa pleine connaissance du domaine via son expérience acquise aux travers des différents secteurs d'activité, privé – public, la composant. Les instances fédérales de FO seront appelées à se prononcer début septembre sur la signature ou non de l'accord.

Quoi qu'il en soit, un premier constat s'impose : l'Etat/Patron participera dans le meilleur des cas à hauteur de 1% et les agents pour 99 % (secteur privé : participation patronale minimum 50 %) et en plus il dictera en partie le choix des prestations sociales !!!

C'est à la limite du hold-up, mais certains semblent être experts dans ce genre d'arnaque !!

«Quand le maître montre la lune, les imbéciles regardent le doigt »

Pour tout contact : Jean Hédou, Secrétaire général de la FEETS FO